



# SENEGAL



## 1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

### INFORMATIONS SUR LE PAYS\*

|                                                      |                                          |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Superficie :                                         | 196 722 Km <sup>2</sup>                  |
| Population :                                         | 9 900 000 en 2002                        |
| Classement IDH :                                     | 157 <sup>e</sup> sur 177 en 2004         |
| Espérance de vie :                                   | 52,9 ans                                 |
| Taux de mortalité infantile :                        | 79 pour 1000 naissances vivantes en 2002 |
| Taux net de scolarisation dans le primaire :         | 58% en 2001                              |
| Enfants atteignant la 5 <sup>e</sup> année d'école : | 68% en 2001                              |
| PIB par habitant (PPA**) :                           | 1580\$ EU en 2002                        |
| Taux de croissance du PNB :                          | 6,3%                                     |
| Nombre estimé d'enfants travailleurs dans le pays :  | 1 729 600 de 5 à 15 ans en 2000          |

\* Source : MICS 2000

\*\* PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.



Photo: © OIT/Maillard J.

### LA RATIFICATION DES CONVENTIONS

Le Sénégal a ratifié les conventions suivantes :

- Convention internationale relative aux droits de l'enfant, 1991,
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1998,
- Convention n°138 en 1999 entraînant une modification de l'âge minimum d'admission à l'emploi qui est passé de 14 ans à 15 ans, 1999,
- Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, 2000,
- Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, 2000,
- Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, 2000,,
- Mémoire d'accord entre le Gouvernement du Sénégal et le BIT pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, 2003.

### PARTENAIRES

- Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles
- Ministère de l'Education, Direction de l'enseignement élémentaire,
- Conseil national du Patronat,
- Comité intersyndical (CNTS – Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal –, CSA – Confédération des Syndicats autonomes –, UNSAS – Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal),
- Service de Médecine du Travail,
- Avenir de l'enfant,
- Centre Emmanuel,
- Concept,
- Enda Graf,
- Enda Jeunesse Action,
- ADPES,
- ASREDIF (Association sénégalaise pour la recherche, le développement, l'information et la formation)
- ACDEV (Action pour le développement),
- DEI (Défense enfance internationale),
- PLAN (ex PLAN INTERNATIONAL).

### BAILLEURS DE FONDS

Etats Unis d'Amérique, France, Pays Bas

## 2. INTERVENTION DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

Le Sommet mondial pour l'enfance de la fin des années 80 qui donne lieu à la Convention nationale des Droits de l'enfant permet au Sénégal d'identifier le travail des enfants comme problème majeur dans son développement. Le thème devient sujet de recherche du premier plan d'action national sur l'enfance (1991-2000).

Face à la magnitude du phénomène, en 1992, les Etats Membres de l'OIT optent pour la mise en œuvre d'un Programme spécialisé en matière de travail des enfants. Au Sénégal, dès 1993, des études nationales, financées conjointement par l'OIT et l'UNICEF, sont conduites par le gouvernement. Elles présentent de premiers éléments sur l'ampleur du phénomène dans le pays, donnent lieu à d'importantes activités de sensibilisation et de promotion des droits humains, en particulier des droits de l'enfant, et à l'adoption d'un Plan d'action national quinquennal sur la main d'œuvre enfantine. C'est dans ce climat favorable que le Programme de l'IPEC initie formellement ses activités dans le pays avec le financement du Gouvernement Royal des Pays Bas.

### PROGRAMME NATIONAL POUR L'ELIMINATION DE L'EXPLOITATION DES ENFANTS AU TRAVAIL, 1998-2003

#### Premières données et premières expériences

La période est foisonnante en initiatives qui permettent aux acteurs décideurs du pays de prendre conscience d'un problème encore à résoudre. C'est durant cette période, respectivement en décembre 1999 et juin 2000, que le Sénégal ratifie la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

L'accent est mis sur la recherche statistique et les études qualitatives, le renforcement des ressources institutionnelles, la sensibilisation et l'intervention directe à partir d'expérience de caractère pilote qui permettront d'identifier les stratégies les plus pertinentes en matière de prévention,



Photo: © OIT/Derrien J.M.

formation, réadaptation sociale. 32 programmes d'action sont mis en œuvre et plus de 60'000 enfants de moins de 15 ans en sont les bénéficiaires directs : enfants et jeunes filles domestiques, enfants apprentis de l'économie informelle, enfants du milieu rural, enfants chiffonniers, enfants prostituées. Les domaines couverts sont la prévention du travail précoce ou dangereux, l'amélioration des conditions de vie des enfants et de travail des adolescents, la prévention des risques au travail, le retrait du travail dangereux et le retour en famille, l'appui à la scolarisation, à l'éducation de base et à la formation, l'information des familles et des employeurs.

#### Actions directes

- Sensibilisation et information :
  - Programme de prévention du travail précoce des enfants et d'appui aux associations d'enfants et jeunes travailleurs dans sept régions du Sénégal.
  - Projet de prévention du travail précoce des filles en milieu rural, d'appui à l'éducation de base et à la protection des filles domestiques.
- Retrait et réhabilitation :
  - Programme d'amélioration des conditions de travail des enfants au Sénégal.
  - Projet d'appui à la scolarisation des filles dans les zones les plus utilisatrices de main d'œuvre domestique infantile au Sénégal.
  - Projet d'appui à la réinsertion sociale des enfants récupérateurs de la décharge publique de Mbeubeuss.

- Projet d'appui à la réinsertion sociale et familiale des enfants de la rue à Dakar et Mbour.

#### Principaux résultats

- Renforcement des capacités nationales :
  - Signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement sénégalais et le BIT en 2003 ;
  - Création du Comité directeur national, organisme chargé de piloter l'action relative à la lutte contre le travail des enfants dans le pays ;
  - Création du Comité scientifique chargé de déterminer et de suivre les études à mener sur les questions relatives au travail des enfants ;
  - Initiative d'un réseau national des intervenants sur le travail des enfants ;
  - Initiative d'une banque de données sur le travail des enfants au Sénégal ;
  - Création d'une cellule de coordination et de lutte contre le travail des enfants.

#### Bénéficiaires

- 68'726 enfants soit 11'111 garçons et 57'615 filles ont été les bénéficiaires directs des actions menées ;
- 285'000 enfants ont bénéficié indirectement dont 262'179 grâce aux activités d'amélioration du système éducatif.

La nouvelle réglementation spécifiant les formes de travail autorisées ou interdites aux enfants a été mise en place en juin 2003 et profitent à 721'868 enfants travailleurs,

205'000 enfants engagés dans les pires formes de travail, et 105'000 enfants engagés dans des travaux dangereux des secteurs agricole, industriel et artisanal.

## PROJET D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME ASSORTI DE DÉLAIS POUR L'ABOLITION DES PIRES FORMES DE TRAVAIL AU SÉNÉGAL, 2004-2006

En ratifiant la Convention n°182, le Sénégal prend la décision d'abolir les pires formes de travail des enfants. Après la Tanzanie, le Sénégal est le deuxième pays qui s'engage dans la mise en œuvre d'un **Programme Assorti de Délais pour l'abolition des pires formes de travail des enfants**.

Le concept repose sur une méthodologie d'approche par consensus ; des politiques et des interventions coordonnées et flexibles, adaptées aux situations spécifiques de chacune des régions du pays; des objectifs clairs, intégrés dans le plan de développement national ; des cibles spécifiques, une collecte et l'analyse de données à grande échelle ; et un système de suivi et d'évaluation de mise en œuvre des composantes un temps déterminé et un budget alloué par l'Etat afin de garantir la mise en œuvre de stratégies qui visent les racines du Travail des Enfants : la pauvreté ; l'éducation, et la permissivité sociale.

Le Sénégal se propose 10 ans à partir de l'année 2004 pour abolir les pires formes de travail des enfants dans les trois secteurs prioritaires retenus que sont l'exploitation des enfants par la mendicité, le travail précoce des enfants domestiques, les travaux dangereux des enfants dans l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Le projet « Appui à la mise en œuvre du Programme Assorti de Délais pour l'abolition des pires formes de travail des enfants au Sénégal », est un instrument opérationnel pour mettre en place un Programme Assorti de Délais (PAD) dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Les principaux éléments de la stratégie du projet sont les suivants :

1. L'élaboration du Programme national assorti de délais comme cadre global d'intervention, y compris son intégration au DSRP ;
2. Le développement de mécanismes institutionnels et des capacités techniques pour la gestion efficace du

cadre global d'intervention contre des pires formes de travail des enfants ;

3. Le renforcement du cadre juridique et de l'environnement politique pour l'élimination des pires formes de travail des enfants ;
4. L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation pour les enfants exposés au travail ;
5. L'amélioration de la base de connaissances et de la gestion des informations pour faire en sorte que les décisions du Programme reposent sur des bases solides ;
6. La sensibilisation et la mobilisation sociales ;
7. Les interventions en faveur des enfants engagés dans les pires formes de travail des enfants, dont l'exploitation des enfants à travers la mendicité, le travail domestique, et le travail dangereux dans l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Dans les régions de Fatick, Saint Louis, Thies, Diourbel, Kaolack et Dakar, les interventions visées par le projet cherchent à retirer **3'000** enfants de moins de 18 ans des pires formes de travail des enfants, et à l'éviter pour **6'000** autres dans le futur. Par ailleurs, il s'agira d'appuyer **1'000 familles**.

### Organisation

Dans le prolongement du Comité Directeur national, le projet d'appui va permettre la conformation de :

- **Un Comité intersectoriel** chargé de l'orientation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des politiques et programmes de prévention et de lutte contre le travail des enfants mis en œuvre dans le pays. Il disposera des compétences techniques et de capacité de décision pour mener à bien le plan de travail préalablement validé entre toutes les parties prenantes au niveau local, régional et national.
- **Une Cellule de coordination pour la prévention et la lutte contre le travail des enfants** qui assure le secrétariat technique et administratif du Comité intersectoriel de prévention et de lutte contre le travail des enfants. Elle est installée au Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles.
- **Une équipe technique** dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre du Programme Assorti de Délais, en coordination avec les agences partenaires. L'OIT accompagne le processus et apporte son assistance technique en proposant des actions, des stratégies, des interventions et des méthodologies pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, évaluer les performances du processus, des résultats et des impacts, et renforcer les principes et les initiatives de réduction de la pauvreté.



photo: © OIT/Maillard J.